



RCS : BASTIA
Code greffe : 2002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BASTIA atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 00212
Numéro SIREN : 450 435 771
Nom ou dénomination : LE RICHELIEU

Ce dépôt a été enregistré le 04/07/2017 sous le numéro de dépôt 970

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BASTIA

SCP MES H. NAPPI ET N. CASANOVA
PALAIS DE JUSTICE
BP 345 20297 BASTIA CEDEX
TEL 04 95 34 84 70
FAX : 04 95 34 84 71

RECEPISSE DE DEPOT

LE RICHELIEU
Résidence Terra Rossa
20200 Ville-de-Pietrabugno

V/REF :
N/REF : 2003 B 212 / 2017-B-970

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BASTIA certifie qu'il a reçu le 04/07/2017,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2016.

Concernant la société

LE RICHELIEU
Société à responsabilité limitée
Résidence Terra Rossa
20200 Ville-de-Pietrabugno

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-B-970 le 04/07/2017
R.C.S. BASTIA 450 435 771 (2003 B 212)

Fait à BASTIA le 04/07/2017,
LE GREFFIER



①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2017

Désignation de l'entreprise <u>SARL LE RICHELIEU</u>			Néant <input type="checkbox"/> *											
Adresse de l'entreprise <u>RESIDENCE TERRA ROSSA 20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO</u>														
SIREN <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>4</td><td>5</td><td>0</td><td>4</td><td>3</td><td>5</td><td>7</td><td>7</td><td>1</td></tr></table>						4	5	0	4	3	5	7	7	1
4	5	0	4	3	5	7	7	1						
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>12</u>			Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>											
			Exercice N clos le <u>31/12/2016</u>											
ACTIF			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3								
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	28 546	012		28 546							
		Autres *	014	1 804	016	1 804								
	Immobilisations corporelles *		028	71 781	030	59 818	11 963							
	Immobilisations financières * (1)		040		042									
	Total I (5)		044	102 132	048	61 623	40 509							
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	1 061	052		1 061							
		Marchandises *	060		062									
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066									
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés	068		070									
		Autres * (3)	072	5 363	074		5 363							
	Valeurs mobilières de placement		080		082									
	Disponibilités		084	12 712	086		12 712							
	Charges constatées d'avance *		092	629	094		629							
Total II		096	19 764	098		19 764								
Total général (I+II)			110	121 896	112	61 623	60 273							
PASSIF					Exercice N 1		NET							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *					120	7 622							
	Écarts de réévaluation					124								
	Réserve légale					126	762							
	Réserves réglementées *					130								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)					131								
	Report à nouveau					134	15 362							
	Résultat de l'exercice					136	(5 888)							
	Provisions réglementées					140								
Total I					142	17 857								
Provisions pour risques et charges					Total II	154								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156								
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164								
	Fournisseurs et comptes rattachés *					166	338							
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)					169	21 791							
	Produits constatés d'avance					174								
Total III					176	42 416								
Total général (I + II + III)					180	60 273								
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195									
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	2 379								
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	184									

* Des explications sont fournies en annexe dans la notice n° 2033-NOT

RESIDENCE TERRA ROSSA 20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO

Tel 04 95 31 17 43

SIRET 450 435 771 00016

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SARL LE RICHELIEU		Néant <input type="checkbox"/> *	
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR	018	Exercice N clos le 3 11 2012 0 1 6 1	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210	
	Production vendue	Biens	215	214 92 620	
		Services *	217	218	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	
	Production immobilisée *			224 2 196	
	Subventions d'exploitations reçues			226	
	Autres produits			230 2	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232 94 818	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stocks (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238 36 624	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240 (1 061)	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242 30 782	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243 875	244 1 301	
	Rémunérations du personnel *			250 21 458	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252 7 780	
	Dotations aux amortissements *			254 4 268	
	Dotations aux provisions			256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262 30	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)				264 101 182	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270 (6 364)	
Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294	
Produits exceptionnels (IV)				290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347	300	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)		348		
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306 (476)	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310 (5 888)	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	314 5 888	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316	342	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles *		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *		248 330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			249 251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987 342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989	
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)	990	
	Dont divers	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344 350 476
		Créance due au report en arrière du déficit		346 476	
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)		655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1 352 354 6 364 Déficit col. 2	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356		
	Déficits antérieurs reportables * 5 902..... dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1 370 372 6 364 Déficit col. 2	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

SARL LE RICHELIEU

RESIDENCE TERRA ROSSA

20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO

ANNEXES

Aux comptes annuels présentées en Euros

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

édité le 13/06/2017



PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2016 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2015 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 60 273,43 E.

Le résultat net comptable est une perte de 5 888,24 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 07/06/2017 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

**PIZZA - TRAITEUR
LE RICHELIEU**
Résidence Terra Corsa 3
MINELLI VILLE DE PIETRABUGNO
Tél 04 95 31 17 43
SIRET 450 435 771 00016

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)**2.2 - Fonds commercial**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015. Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Frais d'établissement = 1 804

Frais d'établissement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais de constitution	1 804	1 804		%
Frais de premier établissement				%
Frais d'augmentation de capital				%
TOTAL	1 804	1 804		

3.2 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 28 546

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	28 546		28 546	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	28 546		28 546	

3.3 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.3.1 - Immobilisations brutes = 102 132

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	30 350			30 350
Immobilisations corporelles	69 402	2 379		71 781
Immobilisations financières				
TOTAL	99 753	2 379		102 132

3.3.2 - Amortissements et provisions d'actif = 61 623

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 804			1 804
Immobilisations corporelles	56 386	3 432		59 818
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	58 190	3 432		61 623

3.3.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Frais de constitution	1 804	1 804	0	2 ans
Fonds commercial	28 546	0	28 546	Non amortiss.
Inst.agenc./constructions	721	54	666	7 ans
Materiel industriel	39 577	35 212	4 366	de 3 à 10 ans
Instal./agenc.divers	28 874	22 345	6 529	de 5 à 10 ans
Mat.bureau & informatique	1 258	856	402	de 4 à 5 ans
Mobilier	1 351	1 351	0	5 ans
TOTAL	102 132	61 623	40 509	

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3.4 - Réévaluation des immobilisations**

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3.4 - Etat des créances = 5 991

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	5 991	5 991	
TOTAL	5 991	5 991	

3.5 - Charges constatées d'avance = 629

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 7 622

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	76,22	7 622
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100	76,22	7 622

4.2 - Etat des dettes = 42 416

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	21 791	21 791		
Fournisseurs	338	338		
Dettes fiscales & sociales	16 818	16 818		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	3 468	3 468		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	42 416	42 416		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 3 605

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	
Dettes fiscales & sociales	137
Autres dettes	3 468
TOTAL	3 605

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 92 620**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de produits finis	92 620	100,00 %
TOTAL	92 620	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = -476

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	-6 364		-6 364
Résultat financier			
Résultat exceptionnel			
Participation des salariés			
TOTAL	-6 364	-476	-5 888

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

ANNEXE

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 13/06/2017

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges constatées d'avance = 629

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(486000)	629
TOTAL	629

8.2 - Charges à payer = 3 605

Charges à payer	Montant
Dettes fiscales et sociales :	137
Etat autres charges a payer(448600)	137
Autres dettes :	3 468
Deb et cred divers charges a payer(468600)	3 468
TOTAL	3 605

Réévaluation des immobilisationsPostes concernés, montants et méthodes utilisés pour la réévaluation

Intitulé du poste	Montant de la réévaluation	Méthodes utilisées pour la réévaluation

Réévaluation des immobilisations (suite)

Variation au cours de l'exercice et ventilation de l'écart :

Part du capital correspondant à une incorporation de l'écart :

Rétablissement des informations en coûts historiques pour les immobilisations réévaluées :

Part des produits de cession des immobilisations réévaluées, transférées à un compte de réserves distribuables:

Autres commentaires :

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	mois	mois	mois	mois	mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) <i>Capital social</i>					
b) <i>Nombre d'actions émises</i>					
c) <i>Nombre d'obligations convertibles en actions</i>					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) <i>Chiffre d'affaires hors taxes</i>					
b) <i>Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions</i>					
c) <i>Impôt sur les bénéfices</i>					
d) <i>Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions</i>					
e) <i>Bénéfice après impôt, amortissements & provisions</i>					
f) <i>Montants des bénéfices distribués</i>					
g) <i>Participation des salariés</i>					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) <i>Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions</i>					
b) <i>Bénéfice après impôt, amortissements & provisions</i>					
c) <i>Dividende versé à chaque action</i>					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) <i>Nombre de salariés</i>					
b) <i>Montant de la masse salariale</i>					
c) <i>Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)</i>					

Observations complémentaires

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Présenté en Euros

Edité le 13/06/2017

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

<u>Filiales et Participations</u>	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
<p>A - Renseignements détaillés concernant les filiales & particip.</p> <p>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</p> <p>- Participations (10 à 50 % du capital détenu)</p> <p>B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & particip.</p> <p>- Filiales non reprises en A: a) Françaises b) Etrangères</p> <p>- Participations non reprises en A: a) Françaises b) Etrangères</p>										

Observations complémentaires

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet BBA Expertise Corse, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par SARL LE RICHELIEU,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2016 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	60 273
Chiffre d'affaires hors taxes	92 620
Résultat net de l'exercice (perte)	-5 888

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour BBA Expertise Corse
Fait à BIGUGLIA le 07/06/2017

- COMPTE RENDU DES TRAVAUX
- DECLARATIONS 2065 à 2065-Ter / 2031 à 2031-Ter
- FEUILLETS 2050 à 2059-D / 2033-A à 2033-D
- BILAN ACTIF ET PASSIF
- COMPTE DE RESULTAT
- DETAIL DU BILAN ACTIF ET PASSIF
- DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT
- DETAIL DES CHARGES A PAYER
- DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR
- DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE
- DETAIL DES PRODUITS PERCUS D'AVANCE
- DETAIL DES REINTEGRATIONS DIVERSES
- DETAIL DES DEDUCTIONS DIVERSES
- FILIALES ET PARTICIPATIONS
- TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
- L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
- TABLEAUX DE GESTION

SARL LE RICHELIEU
S.A.R.L. au capital de 7 622,00 Euros
Siège social : RESIDENCE TERRA ROSSA

20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO
R.C.S : 2003B00212

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2017

Le 30/06/2017,
à 10 Heures,

Madame NOUR BOUABDELLI, détenant 50 parts sociales,
Monsieur Abdelhak BOUSSOUFA, détenant 50 parts sociales,

associés de la société **SARL LE RICHELIEU**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Abdelhak BOUSSOUFA, préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2016, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,

- Approbation de la rémunération de la gérance,

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 lesquels font apparaître **une perte de -5 888,24 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2016** faisant ressortir **une perte de -5 888,24 Euros**. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **15 361,66 Euros**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **9 473,42 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **9 473,42 Euros**, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 9 473,42 Euros
- **Rappel des dividendes distribués**

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 5

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération brute du gérant qui s'élève à 21 908.28 Euros .

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 6

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance

PIZZA - TRAITEUR
LE RICHELIEU
Résidence Terra Corsa 3
MINELLIVILLE DE PIETRABUGNO
Tél 04 95 31 17 43
SIRET 450 435 771 00016